

Textes officiels

Médecine du travail

Un décret relatif à la réforme de la médecine du travail apporte des modifications aux règles qui régissaient jusqu'à présent la médecine du travail : elles concernent les critères à partir desquels peut ou doit être mis en place un service de santé au travail d'entreprise (ex service médical) ou d'établissement ou un service commun aux entreprises constituant une unité économique et sociale (UES). Elles confirment le renforcement de l'indépendance du médecin du travail qui exerce une surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux ou pour ceux qui viennent de changer de type d'activité, pour les handicapés, les femmes enceintes, les jeunes mères... Dans chaque entreprise qu'il a en charge, y compris dans celle occupant moins de 11 salariés, le médecin du travail établit une fiche sur laquelle sont consignés les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont consignés. De plus, le médecin du travail doit pouvoir consacrer à ses missions en milieu de travail, le tiers de son temps de travail (au moins 150 demi-journées de travail effectif).

Décret n° 2004-760 du 28 juillet 2004, JO du 30 juillet 2004.

Voir aussi www.travail.gouv.fr/pop_actu4.html

Bioéthique

La nouvelle loi sur la bioéthique crée un établissement public, à autorité administrative, dénommé l'Agence de la biomédecine, compétente dans les domaines de la greffe, de la reproduction, de l'embryologie et de la génétique humaines. Cette agence établit un rapport annuel d'activité, remis au Parlement et au Gouvernement ainsi qu'au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Cette loi rappelle que la recherche sur l'embryon humain est interdite mais qu'elle est acceptable lorsqu'elle peut apporter des progrès thérapeutiques majeurs ; l'autorisation de cette recherche est liée à une dérogation d'une durée de cinq ans. De même, le prélèvement d'organes sur une personne dont la mort a été dûment constatée, ne peut être effectué qu'à des fins thérapeutiques ou scientifiques. Le clonage reproductif est interdit et le fait de procéder à une intervention ayant pour but de faire naître un enfant génétiquement identique à une autre personne vivante ou décédée est puni de trente ans de réclusion criminelle et de 7,5 millions d'euros d'amende.

Loi n° 2004-800 du 6 août 2004, JO du 7 août 2004.

Textes officiels en ligne

santé publique

Le site du Sénat a mis en ligne la loi relative à la politique de santé publique. Un dossier d'information permet de connaître l'objet du texte et de compléter ses connaissances sur le sujet par différents documents et divers liens mis en ligne.

Loi n° 2004-806 du 9 août 2004, JO du 11 août 2004.

www.senat.fr/dossierleg/pjl03-019.html

Assurance maladie

La loi sur la réforme de l'assurance maladie est consultable sur le site de l'assurance maladie qui permet non seulement d'avoir la lecture du texte de loi mais aussi de connaître les grandes

étapes qui ont marqué cette réforme. D'autres rubriques sur le site permettent également de comprendre la réforme, la nouvelle organisation, d'avoir différents repères (l'assurance maladie en Europe par exemple) et de se documenter.

[Loi n° 2004-811 du 13 août 2004, JO du 17 août 2004.](#)

www.assurancemaladie.sante.gouv.fr

Articles

Les trois articles qui suivent font partie d'un dossier que *la Santé de l'homme*, dans son numéro de mai-juin 2004, a consacré à la promotion de la santé en Europe. Ce dossier présente et décrit des programmes proposés pour améliorer la santé, en s'appuyant sur des expériences nationales et de réseaux constitués de différents partenaires, grâce à la mise en place au niveau européen, de nombreux instituts, agences et observatoires.

Santé au travail en Allemagne

En Allemagne, un réseau a été mis en place pour favoriser la prévention des risques pour la santé liés au travail dans les PME. En effet, ces PME, de un à trente employés, représentent environ 85 % des compagnies sociétaires de l'assurance accident. De 1995 à 1999, des journées de conseil ont été organisées auprès de 32 000 de ces structures avec des équipes d'experts en santé et sécurité afin d'appliquer les mesures de sécurité et de protection de la santé, conformément aux réglementations en vigueur. Plus de 98 % des entreprises auraient besoin d'aide, en particulier concernant la documentation sur la manipulation des substances dangereuses, les niveaux sonores et les examens de santé. À partir de ces résultats d'évaluation, les organismes d'assurance accident ont mis au point un réseau d'assistance destiné aux PME impliquant de nombreux autres acteurs. On observe que les employeurs ont rarement le temps de lire des textes réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité, très nombreux et complexes. C'est ainsi qu'un guide accessible, concis et pertinent sur les réglementations applicables a été rédigé pour simplifier la compréhension, autres que par les spécialistes, des mesures de prévention à mettre en œuvre dans une PME.

[Inpes, la santé de l'homme, n° 371, mai-juin 2004.](#)

Lutte contre le sida en Roumanie

La Roumanie est le pays internationalement connu comme comptant le plus grand nombre d'enfants porteurs du VIH/sida ayant été infectés et contaminés par du sang ou des seringues dans les années quatre-vingt. Le gouvernement roumain a pris des mesures fortes pour réduire à l'avenir et de façon significative la contamination du VIH/sida et mener des campagnes auprès des jeunes, persuasives et crédibles, proposant en même temps des solutions faciles aux résultats immédiats, avec le soutien des institutions publiques, des ONG et des agences internationales : en effet, face aux problèmes majeurs que représentent la consommation et l'abus de drogues et la transmission des IST, la seule prévention efficace reste à ce jour l'éducation pour la santé et le changement des comportements. Cet article relate toutes les campagnes contre le sida qui ont été initiées ces dernières années dans ce pays et qui ont inspiré en même temps les pays voisins.

[Inpes, la santé de l'homme, n° 371, mai-juin 2004.](#)

Santé mentale : un remue-méninges européen

C'est par ce titre que la revue *la Santé de l'homme* présente le projet « IMHPA », (la promotion de la santé mentale en action), réseau financé par la Commission européenne, le ministère de la Santé des Pays-Bas et le centre de recherches Stakes (Finlande). Ce réseau présente un programme d'information et d'action sur la santé mentale et de prévention des troubles mentaux fondé sur des actions réparties dans toute l'Europe. Ce groupe IMHPA fonctionne grâce à la participation de vingt pays de la région européenne, à la collaboration de quatre réseaux européens ainsi qu'au soutien de l'Organisation mondiale de la santé. Depuis avril 2003, l'équipe IMPHA a entrepris de développer avec trois groupes de travail spécialisés, trois types d'outils qui vont être diffusés, mis en place et testés dans tous les pays européens : une base

de données Internet standardisée, un manuel de formation à l'usage des professionnels de santé primaire et un plan d'action politique européen de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles mentaux.

Inpes, la Santé de l'homme, n° 371, mai-juin 2004.

Dossiers

Bien dormir... pour mieux vivre

Comment remédier aux troubles du sommeil ? De nombreuses personnes souffrent du manque de sommeil qui les fragilise par une sensation de fatigue et de somnolence involontaire. Le sommeil est une fonction vitale sans laquelle on peut avoir des problèmes d'apprentissage et de mémorisation, de troubles de la vue avec impression de brouillard ou de perte de vigilance (au volant, une nuit « blanche » équivaut à un taux de 0,5 gramme d'alcool dans le sang). *Contact santé*, revue de promotion de la santé du Nord-Pas-de-Calais, dresse un bilan sur les actions faites en faveur du sommeil et remarque à cette occasion que les mobilisations sur le terrain restent particulièrement ténues et que les ouvrages en la matière font défaut, y compris les outils pédagogiques pour aborder le thème du sommeil des enfants. Faut-il trouver là l'explication de la consommation importante de somnifères des Français ? Ce dossier étudie les différentes phases du sommeil, évalue la manière dont on peut renouer avec un sommeil paisible en essayant un autre rythme de vie et en apprenant à mieux se connaître.

Contact Santé, journal de promotion de la santé du Nord-Pas-de-Calais, n° 195, juillet-août 2004, 7 pages.

Alcool

Actualités alcool rappelle dans son dernier numéro de juillet/août 2004, ce qu'il faut savoir sur l'alcool et les risques liés à une consommation excessive. Il souligne également que la loi de santé publique du 9 août 2004 n'oublie pas l'alcool dans ses recommandations : pour les jeunes, la taxation des nouvelles boissons alcoolisées aromatisées, ou prémix, qui leurs sont principalement destinées et pour les femmes enceintes, le renforcement du dispositif de prévention du syndrome d'alcoolisation fœtale avec comme message principal : l'abstinence en alcool dès le début de la grossesse. La loi prévoit également la formation initiale et continue de tous les professionnels de santé et du secteur médico-social aux effets de l'alcool sur le fœtus ainsi qu'une information délivrée dans les collèges et lycées, au moins une fois par an.

Actualités Alcool, dossier spécial, juillet-août 2004, n° 20, 8 pages.

Rapports

Gérer en améliorant l'efficacité de l'assurance maladie : rapport de gestion 2003

En 2003, l'assurance maladie a publié un premier rapport annuel sur l'exécution de l'Ondam, dont la deuxième édition sort en parallèle de ce rapport de gestion 2003, le premier du genre, qui coïncide avec la fin de la deuxième Convention d'objectifs et de gestion. L'introduction rappelle les objectifs de ce document : « rendre des comptes sur la gestion du service public de l'assurance maladie, sur ses coûts, sur son efficacité, retracer la dynamique de changement qui s'est enclenchée et lui permet aujourd'hui de s'atteler aux défis attachés à sa mission de régulation ». Ainsi, une première partie est consacrée à l'Assurance maladie, service public et assureur social, qui développe des activités très diversifiées : remboursement des dépenses de soins, accès aux soins développés et facilités, prévention des accidents du travail/maladies professionnelles, amélioration du système de soins grâce à de nouveaux outils et actions. L'assurance maladie bénéficie d'un réseau de proximité dense (près de 200 structures pour 5 types d'organismes à responsabilité territoriale) et dispose de services d'expertise dans le domaine médical, le service social et la prévention du risque professionnel. La deuxième partie porte sur les nouvelles stratégies, le développement des services et des outils, les nouvelles

performances des organismes, bref sur l'évolution d'un management rénové et modernisé de la gestion de l'assurance maladie.

Rapport de gestion 2003 de l'assurance maladie, édition 2004, 54 pages.

Rapport de l'exécution de l'Ondam 2003

Le premier rapport sur l'exécution de l'Ondam présentait plusieurs actions dont l'objectif était d'éliminer les coûts inutiles dans le système de soins. Le rapport 2004 consacre un large développement aux différents gisements d'économies potentielles tout en se dotant d'objectifs précis et en définissant les actions à engager. Une première partie consacrée à l'inventaire 2003 fait le point sur les dépenses de la Cnamts. Elle présente des développements plus appuyés qu'en 2003 concernant les effets de la croissance économique sur les comptes de l'assurance maladie et la dépense hospitalière, permettant ainsi de mieux identifier les actions correctrices à mener. Une première prévision des dépenses 2004-2005 complètera la prise de la mesure d'urgence de ces actions. La deuxième partie présente les principales actions menées par la Cnamts dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie 2003 et donne des éléments d'évolution : actions couvrant la politique conventionnelle, la politique du médicament, les mesures visant à améliorer l'efficacité ou l'organisation du système de soins, les contrôles, la politique de prévention. La troisième partie couvre les axes de travail et les propositions retenus par la Cnamts pour le court et le moyen terme, contribution qui déterminera les conditions d'une croissance soutenable des dépenses d'assurance maladie.

Rapport sur l'exécution de l'Ondam de l'Assurance maladie, édition 2004, 150 pages.

Revue de presse réalisée par Antoinette Desportes-Davonneau et mise en pages par Philippe Ferrero.



téléphone
télécopie
internet

Haut Comité de la santé publique
8, avenue de Ségur 75350 Paris 07 SP
01 40 56 79 80
01 40 56 79 49
www.hcsp.ensp.fr